Persévérer dans le dialogue Renforcer la dynamique de protection de l’enfant dans les communautés à travers le dialogue

Version révisée au cours de l’atelier tenu à Saly – 7-11/10/2019

# Contexte et justification

Dans les communautés sénégalaises, traditionnellement, les enfants sont considérés une richesse pour les parents, qui pourront compter sur eux dans leur vieillesse, et un don de Dieu pour toute la société. La tradition religieuse accorde à l’enfant une grande importance et le considère un être à protéger. Les pratiques coutumières lui garantissent de grandir dans les meilleures conditions. « Les éléments culturels favorables à la protection de l’enfant et à la promotion de ses droits existent. Dans certaines aires géographiques ils sont même codifiés, comme : dans la Charte du Mandé (de 1236), dans les rites initiatiques, les contes, les mythes et légendes, les croyances et les représentations sociales »[[1]](#footnote-1).

Les pratiques traditionnelles de protection de l’enfant dans les communautés ont été renforcées au cours des dernières années par des interventions visant à les valoriser et à les mettre à contribution pour renforcer le système national de protection de l’enfant. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection de l’enfant (2013), des Comités de protection de l’enfant ont été créés dans un grand nombre de villages et de quartiers, en s’appuyant sur les structures locales déjà existantes. Ces Comités ont l’objectif de veiller à ce que tous les enfants de la communauté soient à l’abri des maltraitances, abus et exploitation, que certaines pratiques traditionnelles néfastes, comme les MGF et le mariage d’enfants, soient progressivement délaissées. Ces Comités assurent également la liaison entre la communauté et les services institutionnels de protection, au cas où une prise en charge spécialisée serait nécessaire.

Malgré cela, les statistiques nationales indiquent que certains enfants continuent à être confrontés à la maltraitance, le travail précoce, la mendicité forcée et l’abus sexuel, entre autres. Des pratiques traditionnelles comme les châtiments corporels, le mariage précoce et l’excision perdurent. Des nouvelles vulnérabilités surgissent avec les changements apportés par la « modernisation », l’urbanisation, l’effritement des valeurs traditionnelles et les difficultés socioéconomiques croissantes pour certains groupes. Les parents et autres membres de la famille peuvent se trouver dans une situation de défaillance par rapport à la protection des enfants dont ils sont responsables.

Il est clair pour tous les acteurs de la protection de l’enfant au Sénégal que, d’une part, la famille et la communauté sont la base du système de protection, et que, d’autre part, les actions de changement des mentalités et de renforcement de la protection communautaire doit être continu. Ce changement doit assurer une reconnaissance généralisée de la valeur intrinsèque de l’enfance, des besoins et des droits au cours du développement ainsi de l’impact négatif des maltraitances et autres formes de violence infligées à l’enfant.

Ce changement social positif doit être impulsé sur des différents plans. Parmi les priorités définies dans la dans la Stratégie nationale de protection de l’enfance, adoptée par l’Etat du Sénégal en fin de 2013, la communication sociale interpersonnelle au niveau communautaire est une priorité, car elle permet de créer du consensus et de susciter l’engagement sur la vision de l’enfance, sur les problèmes de protection et sur les solutions aux problèmes qui existent La communication de proximité avec les communautés sur la protection de l’enfant est pratiquée par des acteurs institutionnels et non gouvernementaux, en utilisant différents méthodes. Le dialogue participatif en protection de l’enfant s’ajoute à la panoplie de méthodes d’intervention. Elle permet de faire le point avec la communauté sur la protection de l’enfant et de renforcer la dynamique de la protection communautaire à travers une série de rencontres.

# Generalites sur le dialogue participatif

Le dialogue participatif est une intervention sociale dans une communauté qui vise à :

* susciter le dialogue sur la situation des enfants
* consolider et partager les connaissances sur les besoins des enfants pour un développement harmonieux
* identifier ensemble les perceptions, attitudes et comportements qui favorisent ce développement harmonieux ainsi que les perceptions, attitudes et comportements critiques
* identifier collectivement des solutions aux problèmes de protection
* s’engager sur la mise en œuvre des solutions

Le dialogue est participatif, au sens où toutes les composantes de la communauté sont invitées à prendre part aux échanges, à exprimer leur point de vue, à faire des propositions et à prendre des engagements.

Le dialogue participatif part du postulat que le niveau de bienêtre et de protection des enfants perçu et accepté dans une communauté donnée peut progresser. En analysant et discutant ensemble - intervenants et communauté - les perceptions et les pratiques familiales et communautaires actuelles et en confrontant ces perceptions et pratiques avec le vécu de chacun et les nouvelles connaissances partagées par les intervenants sur les besoins holistiques des enfants, les membres de la communauté sont portés à avoir une meilleure visibilité des problèmes de protection existants dans la communautés. Cette meilleure compréhension des spécificités de l’enfance, de ses besoins, des effets des maltraitances et abus, permettra de fonder une meilleure prise en compte des besoins holistiques des enfants et des pratiques de protection plus solides.

## L’approche

**L’approche des droits de l’enfant**

La base qui oriente le dialogue participatif est donnée par les droits de l’enfant consacrés dans la Convention relative aux droits de l’enfant et dans la Charte africaine du bienêtre et des droits de l’enfant. Ils sont une codification universellement reconnue des besoins fondamentaux de l’enfant par rapport à sa survie, son développement, sa participation et sa protection. Les droits de l’enfant impliquent que les adultes ont des responsabilités fondamentales pour les réaliser et assurer qu’ils ne seront pas bafoués.

**L’approche écologique**

L’approche écologique nous rappelle que l’enfant se trouve au centre d’un système plus large, où son bienêtre est influencé par les relations successivement au niveau familial, au niveau communautaire, au niveau des institutions et services et finalement au niveau du cadre plus général des politiques économiques et du cadre juridique.

L’enfant est au centre de ce système. Ce qui le caractérise est sa condition particulière de personne en développement, qui présente des vulnérabilités spécifiques (ontologiques, structurelles, aigues) mais qui enferme aussi un potentiel de développement et un capital de résilience. Les relations familiales qui entourent l’enfant et les pratiques de soins de l’enfant et d’éducation familiale sont à leur tour façonnées par la tradition (pratiques culturelles spécifiques, normes sociales, préceptes religieux) et par l’environnement institutionnel (le cadre juridique, les services) bien que celui-ci soit dans certains cas très éloigné de la vie communautaire.

Toute intervention au niveau communautaire doit prendre en compte ces différents niveaux qui produisent des relations et des influences multiples et variées et devrait associer une action qui porte sur les autres éléments du système, comme par exemple, le renforcement des services de protection de la même localité, pour une réponse efficace aux problèmes de protection que la communauté pourrait leur adresser.

**L’approche recherche-action**

Le dialogue participatif se fait dans une situation de groupes de discussion qui dure plusieurs séances, organisées en une séquence raisonnée. Au cours de chaque séance, les membres du groupe sont invités à partager leur point de vue sur le thème proposé par l’intervenant extérieur.

Le dialogue participatif est une forme de recherche-action. Elle a une double visée : d’une part elle cherche à étudier, analyser et à comprendre une réalité - les perceptions, attitudes et pratiques de la communauté en question à l’enfance et à sa protection - d’autre part, elle cherche à changer positivement cette même réalité par la prise de conscience des participants des problèmes de protection qui existent dans la communauté.

La recherche action est une forme d’intervention particulièrement adaptée lorsqu’un problème social dérivant des comportements individuels et collectifs n’est pas perçu en tant que tel et les individus et les communautés ne ressentent pas le besoin de changer la situation. Ce qui est souvent le cas pour ce qui concerne la protection de l’enfance : certaines formes de violences ne sont pas perçues en tant que violations des droits humains fondamentaux de l’enfant, leurs conséquences dommageables pour l’enfant, la famille et la communauté ne sont pas bien identifiées, et elles sont de ce fait admises, banalisées et tolérées.

Dans la recherche action, les acteurs sociaux ne sont pas tenus comme les destinataires passifs, mais sont activement impliqués à la fois dans la production des connaissances et dans l’identification des solutions aux problèmes. Le fait d’analyser et discuter des solutions possibles en groupe favorise davantage le changement de comportement que si les personnes sont seulement exposés à des nouvelles connaissances, aussi fondées, étayées et convaincantes qu’elles puissent l’être.

## Les principes du dialogue participatif en protection de l’enfance

Principes fondamentaux :

* L’intérêt supérieur de l’enfant prime dans toute circonstance
* La non-discrimination : tous les droits s’appliquent à tous les enfants
* La participation de l’enfant et le respect de ses opinions
* Approche cycle de vie et prise en compte de chaque phase du développement de l'enfant
* Perspective de genre qui prend en compte les risques différents encourus par les garçons et les filles

Principes liés au milieu d’intervention :

* La communauté en tant qu’acteur principal
* Approche adaptée: adéquation de la démarche
* Valorisation de bonnes pratiques
* Approche adaptée aux pratiques néfastes
* Transparence
* Partage des informations
* Approche basée sur le consensus et respect de la cohésion sociale
* Valorisation de l’engagement individuel
* Participation éclairée
* Prise en compte de la diversité socioculturelle

Principes liés aux intervenants extérieurs

* Capacité d’adaptation, de « se fondre » dans la communauté tout en restant professionnel
* Connaissance du milieu
* Attitudes et langage qui permettent de faire passer le message et susciter l’adhésion
* Pertinence des messages et des actions
* Approche participative : encourager et favoriser les échanges, écouter, respecter les opinions
* Prudence : ne pas susciter des attentes irréalistes, ne pas provoquer un raidissement des positions
* Authenticité, transparence et respect des engagements

# Objectifs du dialogue participatif en protection de l’enfance

* 1 – Création de connaissances partagée sur les perceptions, attitudes et pratiques locales concernant les enfants, en particulier leur protection ;
* 2- Partage de nouvelles connaissances sur le développement et des besoins à différents niveaux, sur les risques de protection encourus par enfants, sur les conséquences des abus et violence ;
* 3 – Identification des problèmes de protection de l’enfant qui existent dans la communauté ;
* 4 – Identification des solutions au niveau individuel et collectif qui pourraient améliorer le bien-être des enfants et de leurs familles ;
* 5 – Engagement des acteurs sur les changements que la communauté souhaite et s’engage à poursuivre ;
* 6 – Mise en œuvre de la forme organisationnelle et des actions définies par la communauté pour concrétiser ces engagements.

Il est difficile de prévoir quels peuvent être les résultats concrets d’un dialogue participatif en protection de l’enfance au niveau d’une communauté donnée. Cela dépendra d’un nombre important de variables, comme par exemple contexte favorable, interventions précédentes, niveau d’acceptabilité, représentativité des participants. Il est largement imprévisible comment ces variables vont interagir.

Le processus est déjà une finalité en soi. L’interaction entre les membres de la communauté et les intervenants produira des effets, à travers le partage des nouvelles connaissances et des nouvelles perceptions de part et d’autre.

# Les acteurs

**L’intervenant extérieur**

La dynamique du dialogue participatif est proposée par un intervenant extérieur ayant un profil de travailleur social - animateur communautaire, éducateur - et appartenant à un service public ou à une ONG.

Cet intervenant extérieur à la communauté facilite le processus de dialogue participatif, œuvre pour que la communauté s’approprie progressivement de la dynamique et s’engage dans les actions proposées. Il a la tache de :

* faciliter la réalisation des activités du dialogue participatif
* produire le rapport de dialogue participatif
* établir des liens entre les communautés visées et les services de protection de l’enfant
* faire le plaidoyer en faveur de la communauté auprès des décideurs.

L’intervenant a un objectif et il doit le partager dès le début, pour que chacun soit informé des tenants et aboutissants de la présence des intervenants dans la communauté.

Au-delà des compétences en protection de l’enfant et en animation, pour une réussite maximale de l’intervention, il s’agit pour les intervenants d’être sur le terrain, de comprendre la réalité locale, de parler et écouter, bref, de s’engager dans la relation, des tisser des liens, si possible dans le long terme avec cette communauté.

**Les participants dans l’espace de discussion**

Le dialogue participatif est réalisé dans un espace de discussion ouvert et informel auquel la population est invitée à participer et où tout le monde contribue aux échanges.

Le dialogue doit inclure le point de vue de groupes distincts à l’intérieur de la population. En effet, l’exclusion de certains groupes pourrait biaiser le dialogue et la conception des réponses à mettre en place.

Parmi les participants il est important de s’assurer la participation entre autres de :

* Personnes ayant un **rôle reconnu** par la communauté (chefferie traditionnelle, autorités religieuses, représentantes d’associations de femmes et d’autres groupements, instituteurs, personnel de santé formelle et informelle) ;
* Personnes reconnues comme ayant une **bonne connaissance** de la communauté ;
* Personnes **aptes à définir les problèmes et les besoins** de la communauté.

La participation active d’un grand nombre de personne telle qu’elle est souhaitable surtout pendant la phase de sensibilisation (thèmes 1-4) doit être un processus agréable et enrichissant qui met les personnes à l’aise et les incite à prendre une part active. Ceci entrainera de toute vraisemblance une certaine lenteur dans la progression du dialogue. Ce rythme devra être respecté dans la mesure du possible et il sera nécessaire de s’adapter constamment aux valeurs, aux capacités et à la culture d’action des personnes concernées.

# Les thèmes du dialogue participatif

Le dialogue participatif prend corps au cours d’une série de rencontres entre les intervenants extérieurs et les membres de la communauté.

Les thèmes sur lesquels porte le dialogue participatif en matière de protection de l’enfant sont les suivants :

* Thème 1 – Qui est l’enfant ?
  + Découverte de la notion et du statut de l’enfant dans la communauté, selon l’âge et le sexe
* Thème 2 - De quoi a besoin l’enfant pour bien grandir ?
  + Partage des conceptions relativement aux besoins de l’enfant au cours de son développement  et d’acquérir des nouvelles connaissances dans ce sens
* Thème 3 – Qu’est-ce que c’est le besoin de protection et pourquoi est-il important ?
  + Réflexion sur l’importance de certaines conditions essentielles au développement : la sécurité affective, physique et morale
* Thème 4 – Quels sont les problèmes de protection de l’enfant dans notre communauté ?
  + Identification des formes de violence, abus et exploitation que rencontrent les enfants de la communauté
* Thème 5 – Comment traitons-nous les problèmes de protection concernant les enfants?
  + Réflexion sur la réponse qui est mise en place face aux problèmes de protection des enfants qui existent dans la communauté
* Thème 6 – Qu’est-ce qui pourrait être fait pour mieux protéger les enfants de la communauté ?
  + Définition d’initiatives et engagements qui pourraient être pris pour une meilleure protection des enfants de la communauté

Chaque thème fait l’objet d’une ou plus rencontres.

# Le rapport de dialogue participatif

Le processus de dialogue participatif est documenté dans toutes ses phases par les intervenants en suivant un canevas spécifique. Les conclusions principales des échanges sont enregistrées à chaque séance. Le rapport issu de cette documentation est mis à la disposition de la communauté une fois le processus complété.

**Outil de connaissance**

Le rapport de dialogue participatif nous offre le tableau de la situation de la protection de l’enfant dans une communauté donnée. Il nous apporte des connaissances sur les perceptions de l’enfance, sur la situation concrète des enfants dans les communautés et sur les risques de protection auxquels ils sont exposés. Il décrit la manière dont les populations conçoivent l’enfant, sa place dans la communauté et ses besoins aux différentes étapes du développement. Il fait état des pratiques à l’égard de l’enfant ressorties au cours des séances et de leurs appréciations. Il fait le point sur les risques perçus et ceux qui ne sont pas reconnus en tant que tels et sur la manière actuelle d’y apporter remède.

D’autre part, le rapport décrit le processus de changement qu’on pourra observer ou dont nous témoigneront les participants, les nouvelles perceptions qui voient le jour grâce au processus graduel de prise de conscience, les décisions collectives qui auront été prises quant à une amélioration de la protection et finalement les résultats obtenus en termes de passage à l’action.

**Outil de documentation**

Le rapport de dialogue participatif documente le travail accompli. Il peut servir de référence à d’autres intervenants au point de vue méthodologique. Il peut servir comme référence aussi pour la planification d’activités futures dans le même domaine ou bien pour la réalisation d’autres interventions dans la même communauté. D’autres organisations pourront ainsi bénéficier de l’expérience accumulée, profiter des leçons apprises et éviter des éventuelles difficultés. Le rapport sert aussi comme documentation pour les évaluations internes et externes.

**Outil de plaidoyer**

Le rapport est aussi un document qui permet d’organiser le plaidoyer auprès des autorités en faveur d’investissements dans les communautés en ce qu’il met en lumière les différents problèmes auxquels les populations sont confrontées. Plusieurs de ces besoins dépassent le cadre de la protection : besoins de santé, d’éducation, d’assainissement, problèmes économiques, autant de domaines sur lesquels les travailleurs sociaux n’ont pas la possibilité d’apporter une réponse immédiate. Les communautés elles-mêmes peuvent utiliser le rapport pour faire la démonstration face aux responsables ou des bailleurs de fonds potentiels de leurs besoins et pour que les conclusions du dialogue soient prises en considération dans l’exercice de planification.

**Outil de suivi/Evaluation**

Le rapport de dialogue participatif est finalement un outil fondamental pour le suivi et l’évaluation du processus et des impacts obtenus.

# Le processus du dialogue participatif

Le dialogue participatif est processus de travail organisé en trois phases : préparation, mise en œuvre, suivi/évaluation. Chaque phase est organisée en étapes.

|  |
| --- |
| **Phase I – Préparation de l’intervention** |
| I.1 - Réviser les finalités et la méthode de travail  I .2 - Constituer les équipes  I.3 -Identifier les localités d’intervention et attribuer des localités à chaque équipe  I.4 -Elaborer un chronogramme provisoire pour l’ensemble du processus |
| **Phase II - Mise en œuvre** |
| II.1 – Faire une analyse rapide de l’environnement  II.2 - Prendre contact avec la communauté, expliquer la démarche, mettre en place l’espace de discussion et s’accorder sur le calendrier  II.3a -Réaliser les rencontres sur les six thèmes  II.3b – Réaliser les activités complémentaires  II.4 -Organiser un mécanisme de protection communautaire et le mettre en place  II.5 -Organiser et maintenir la concertation avec les autorités |
| **Phase III – Suivi/Evaluation** |
| III.1 - Accompagnement des communautés  III.2 - Suivi interne  III.3 – Evaluation |

## Phase I – Préparation de l’intervention

Le dialogue participatif doit être planifié au préalable dans ses grandes étapes. Les limites temporelles sont fixées par rapport aux capacités institutionnelles de l’intervenant et aussi par rapport au processus progressif d’appropriation des activités de la part de la communauté. La durée suggérée est d’au minimum un **semestre** de rencontres périodiques entre l’équipe des intervenants et la communauté.

La planification se fait au niveau de l’institution qui promeut l’intervention. Elle comporte quatre étapes :

1. Réviser les finalités et la méthode de travail arrêtée
2. Constituer les équipes
3. Identifier les localités d’intervention et attribuer des localités à chaque équipe
4. Elaborer un chronogramme provisoire pour l’ensemble du processus

Une certaine souplesse est nécessaire au regard de la planification. Ceci veut dire que les intervenants devront être prêts à adapter le calendrier initial au rythme auquel le processus de dialogue participatif prendra forme concrètement.

### Etape I.1. Réviser les finalités et la méthode de travail

Avant toute chose, il est nécessaire que le personnel de l’institution qui promeut l’activité fasse une mise au point de l’ensemble de l’activité. Ceci signifie passer en revue le mandat de l’institution et les finalités recherchées à travers l’action et s’assurer que les intervenants de terrain maitrisent la méthode et les techniques nécessaires pour bien mener l’activité.

A cette étape, il est aussi nécessaire de clarifier les rôles des uns et des autres et passer en revue les ressources matérielles dont l’institution dispose pour soutenir l’action.

Les ressources humaines comprennent le coordinateur de l’action et les intervenants sur le terrain. Chacun doit assurer les fonctions relatives à son rôle.

Le coordinateur sera responsable pour :

* Fournir les appuis institutionnels nécessaires, en assurant que les divers échelons des autorités concernées soient informés quant aux activités qui seront menées, donnent leur accord et soutiennent l’action ;
* Elaborer le chronogramme pour l’ensemble de l’activité au niveau local ;
* Assurer la coordination des activités, par des réunions de suivi et d’évaluation interne et avec les éventuels partenaires ;
* Fournir des orientations techniques des équipes face aux questionnements, contraintes et difficultés qui pourraient surgir au fur et à mesure que l’action progresse ;
* Appuyer l’(les) équipe(s) de terrain dans les aspects pratiques.

Les intervenants sont responsables pour :

* Mener l’analyse rapide de la localité ;
* Préparer à l’avance chaque visite de terrain ;
* Réaliser les activités de terrain en respectant le chronogramme ;
* Elaborer les produits attendus dans les temps (Rapport de dialogue participatif) ;
* Mettre en place le suivi de la communauté ;
* Participer aux réunions de coordination et de suivi en mettant à la disposition de leur coordinateur les informations nécessaires.

Quant aux moyens matériels, il est important d’en faire la revue toujours que nécessaire :

* Moyens de déplacements (moyens de transport, carburant, frais de taxi, etc.)
* Supports éventuels pour les séances (flip chart, papier grand format, feutres, etc.)
* Matériel pour la rédaction du rapport de dialogue participatif (calepins, ordinateur, imprimante, papier, encre, etc.).

### Etape I.2. Constituer les équipes de terrain

Les équipes de terrain sont constituées de deux travailleurs sociaux et/ou intervenants disposant des compétences requises. Dans la constitution des équipes, il est important de considérer entre autres le sexe des intervenants et les langues parlées.

Une fois constituée l’équipe de deux intervenants, ceux-ci se partageront les rôles au cours des différentes étapes sur la base de leur préférences, expériences et compétences.

Un des deux intervenants pourra assumer à chaque phase un rôle de guide, l’autre se constituant en appui. Au cours des séances, un travailleur social sera l’animateur de la séance et l’autre le preneur de notes pour le rapport de dialogue.

Il est suggéré de mettre par écrit le rôle de chaque intervenant à chaque phase du travail et pour les diverses localités, tout comme pour la rédaction des diverses sections du rapport de dialogue participatif, de manière à ne pas laisser de doute quant aux rôles respectifs des membres de l’équipe et pour faciliter le suivi.

### Etape I.3. Identifier la zone d’intervention et attribuer des localités à chaque équipe

La zone de l’intervention est définie comme une communauté. La communauté est entendue comme un ensemble démographique qui partage un espace de vie et qui est lié par des relations sociales. De cette communion découle un système de valeurs, notions et pratiques communes.

Dans les zones urbaines, il s’agira plutôt d’un quartier ou de la section d’un quartier très grand. En zone rurale, il s’agira d’un village entier, s’il n’est pas trop étendu.

L’identification des zones d’intervention devrait se faire sur la base d’une stratégie communale, départementale et régionale de renforcement de la protection de l’enfant et de critères explicites et clairement posés.

Les critères porteront de préférence sur la gravité des vulnérabilités économiques et sociales qui affectent les populations et sur l’intensité des certains phénomènes relatifs à la protection de l’enfant. En plus de cela, le choix des localités devrait se faire sur la base d’une stratégie de couverture graduelle des zones de captation des institutions publiques (Centres sociaux).

Les critères de sélection utilisés par les structures publiques et les ONG devraient être harmonisés et le partage des localités entre les institutions publiques et les ONG devrait se faire de manière concertée.

### Etape I.4. Elaborer un chronogramme préliminaire pour l’ensemble du processus

A cette étape, l’équipe des intervenants sur le terrain, ensemble avec leur coordinateur, établissent un calendrier préliminaire du processus dans son ensemble et pour chacune des localités. Le calendrier des activités de terrain de dialogue participatif sera discuté par la suite ensemble avec la communauté.

Pour permettre aux participants de se constituer en tant que collectif et d’engager une dynamique, il est souhaitable que les réunions aient une cadence régulière et ne soient pas trop espacées dans le temps. Il est recommandé de planifier les rencontres avec une cadence bimensuelle (tous les quinze jours).

Dans cette planification, il faudra prendre en compte les calendriers locaux liés aux rythmes saisonniers de l’agriculture, des festivités locales, d’autres usages etc. Une connaissance préalable des calendriers locaux peut aider à faire une sorte que ce calendrier préliminaire ne subisse de changements radicaux lorsqu’il sera concerté au niveau communautaire.

On élaborera aussi des chronogrammes pour les activités de suivi. Cela comporte :

* un calendrier des activités que les membres des équipes de terrain réalisent au bureau: auto-évaluation continue, organisation des notes, finalisation de la pré-analyse ; rédaction du rapport de dialogue participatif ;
* un calendrier des activités de coordination et d’évaluation continue des équipes de terrain avec leur coordinateur, des réunions internes des diverses institutions engagés et des réunions de coordination des diverses institutions engagés dans ce type d’activité en particulier et dans la protection de l’enfant au niveau communal, départemental et régional.

Ces calendriers sont préliminaires au sens que au cours des activités et compte tenu des diverses contraintes il sera nécessaire d’y apporter de réaménagements. L’essentiel est qu’aucune de ces activités ne soit délaissée.

## Phase II – Mise en œuvre

La mise en œuvre du dialogue participatif en matière de protection de l’enfant comporte cinq étapes :

1. Procéder à une analyse rapide de l’environnement ;
2. Prendre contact avec la communauté, expliquer la démarche, mettre en place l’espace de discussion;
3. Réaliser les rencontres sur les six (6) thèmes du dialogue participatif ;
4. Réaliser les activités complémentaires de dialogue ;
5. Organiser un mécanisme de protection communautaire et le mettre en place ;
6. Organiser et maintenir la concertation avec les autorités.

### Etape II.1. Procéder à une analyse rapide de l’environnement

L’analyse rapide de l’environnement est la première phase de l’intervention communautaire en matière de protection de l’enfant. Elle constitue une étape préalable qui permet de poser les bases de connaissance de l’environnement pour la réalisation du dialogue participatif.

L’analyse rapide est constituée par des renseignements de type quantitatif et statistique sur la localité d’intervention concernant :

* la situation géographique
* les caractéristiques sociodémographiques de la population
* les équipements et services sociaux existants dans la localité

La principale source pour l’analyse rapide ce sont les administrations publiques sectorielles aux niveaux communal, départemental et régional. Il est donc nécessaire de collecter et étudier la documentation existante sur la localité et d’interroger les diverses directions régionales et les services de la mairie pour obtenir les informations de base qui constituent l’analyse rapide. Obtenir ces informations pourrait se révéler difficile. La section relative à l’analyse rapide dans le rapport de dialogue participatif fera le point sur la disponibilité et l’accessibilité des données.

L’analyse rapide est complétée par les informations recueillies sur le terrain aux cours des descentes. Certaines rubriques pourront être complétées sur la base des renseignements fournis par les personnes de la communauté (directeur d’école, personnel sanitaire, chef de village et de quartier, président d’associations, etc.) ou par des visites directes aux sites. Des sections de la cartographie peuvent être réalisées par les jeunes et les enfants de la communauté au moyen de différentes activités.

L’analyse rapide devrait précéder la mise en place de toute intervention dans le domaine de la protection de l’enfant. L’information contenue dans une analyse rapide devrait servir à élaborer une carte de la vulnérabilité des localités et orienter les responsables dans le choix stratégiques des zones prioritaires d’intervention en matière d’investissements sociaux.

Un outil d’analyse rapide est proposé dans la section relative aux Outils.

### Etape II.2. Prendre contact avec la communauté, identifier les parsonnes cles, expliquer la démarche, mettre en place l’espace de discussion

***Prendre contact avec la communauté, identifier les personnes clés et expliquer la démarche***

Tout d’abord les intervenants se présentent aux autorités administratives et préfectorales locales et, si possible et demandé, leur rendront compte régulièrement.

La prise de contact avec la communauté se fera dans le respect des normes coutumières de la communauté en question. D’une manière générale, la première personne à contacter au niveau local est le chef de village et/ou de quartier et/ou ses secrétaires.  Les divers acteurs qui doivent être informés par rapport à la démarche et qui pourront jouer un rôle clés dans la mobilisation des participants, en plus des chefs communautaires, sont les autorités religieuses, les notables locaux, les responsables d’associations féminines, d’associations de jeunes entre autres.

Au cours de l’entretien de prise de contact, les intervenants se présentent en spécifiant de qui ils/elles tiennent leur mandat et dans quel contexte. Ensuite ils font la proposition de démarche, expliquent les objectifs visés et les résultats envisagés. Ils décrivent le processus dans ses grandes lignes et en clarifient les modalités de mise en œuvre. Ils sollicitent l’appui du chef et s’enquièrent quant à son point de vue sur de la manière la plus adaptée de procéder.

***Mettre en place l’espace de discussion***

L’autorité locale joue un rôle fondamental pour la mise en place de l’espace de discussion. Si dans la communauté existent des structures associatives pertinentes, il est recommandé de proposer de s’appuyer sur celles-ci pour la mise en place de l’espace.

Ce sera de toute vraisemblance le chef de village et/ou de quartier qui identifiera les participants et qui les mobilisera pour prendre part aux séances de débat.

Qui doit participer dans les séances ? Il est important de partager avec le Chef et autres intermédiaires l’idée que la participation dans les séances est de l’intérêt de tous ceux qui s’occupent ou ont un rôle vis-à-vis des enfants. On partagera aussi l’idée qu’il est souhaitable que le groupe de discussion soit une « communauté en miniature », au sens qu’y soient représentés dans ma mesure du possible tous les groupes de la communauté en termes d’âge, de sexe, d’appartenance sociolinguistique, de secteurs d’activité etc.

Il est important de rappeler que l’espace de discussion doit rester un espace ouvert à la participation : les critères de participation visent à s’assurer la participation de certaines personnes clés et à assurer une participation minimale - ils ne visent pas à exclure ceux qui ne répondraient pas à ces critères. Toutes les personnes souhaitant de participer sont les bienvenues!

Les enfants et les adolescents doivent pouvoir participer au dialogue participatif. En l’occurrence on établira avec les membres de la communauté un seuil d’âge inférieur pour la participation dans les rencontres.

***S’accorder sur le calendrier***

A cette phase, une importance particulière doit être accordée à la structuration dans le temps de l’intervention en milieu communautaire et donc au partage d’un calendrier indicatif arrêté par les travailleurs sociaux pour la ténue des séances. En effet, les travailleurs sociaux et les participants ont besoin de savoir à l’avance quand ils se rencontreront à nouveau, de manière que les uns et les autres puissent se préparer à la nouvelle rencontre et que la dynamique puisse être soutenue. Si nécessaire, le calendrier sera adapté au fur et à mesure.

### Etape II.3a. Réaliser les rencontres sur les six (6) thèmes du dialogue participatif

***Mobilisation des participants***

Une bonne mobilisation est l’élément clef pour la réussite du processus. Pour cela, il est indispensable de faire circuler l’information autant que possible et réaliser des visites à domicile pour inviter les participants, si nécessaire.

Si possible l’initiative pourra bénéficier d’un lancement officiel des activités avec les autorités préfectorales et administratives.

***Première rencontre***

La première rencontre avec les membres de la communauté est déterminante. Elle conditionne la qualité de tout le processus d’intervention et il donc fondamental de se donner les moyens pour qu’elle réussisse et enclenche la dynamique.

L’intervenant doit se présenter et présenter les objectifs de manière claire.

Le plus important au cours de cette première rencontre est de commencer à nouer la relation de confiance qui est un élément décisif pour un bon dialogue.

***Séquence des rencontres***

A chaque séance, avant la descente sur le terrain, les intervenants doivent réviser le thème du jour et mettre au point la manière dont il sera traité.

Chaque thème est traité au cours d’une ou plusieurs séances. Les thèmes sont :

* Thème 1 – Qui est l’enfant ?
  + Il s’agit de découvrir la notion et le statut de l’enfant dans la communauté
* Thème 2 - De quoi a besoin l’enfant pour bien grandir ?
  + Il s’agit de partager les conceptions relativement aux besoins de l’enfant au cours de son développement  et d’acquérir des nouvelles connaissances dans ce sens
* Thème 3 – Qu’est que c’est le besoin de protection et pourquoi est-il important ?
  + Il s’agit de réfléchir sur l’importance de certaines conditions essentielles au développement : la sécurité affective, physique et morale et la protection contre l’exploitation
* Thème 4 – Quels sont les problèmes de protection de l’enfant dans notre communauté ?
  + Il s’agit de comprendre et d’identifier ensemble les formes de violence, abus et exploitation que rencontrent les enfants de la communauté
* Thème 5 – Comment traitons-nous les problèmes de protection concernant les enfants ?
  + Il s’agit de réfléchir sur la réponse qui est mise en place face aux problèmes de protection de l’enfant qui existent dans la communauté
* Thème 6 - Comment pouvons-nous mieux protéger les enfants de la communauté ?
  + il s’agit de se concerter par rapport aux changements nécessaires et de s’engager pour une meilleure protection des enfants de la communauté

Il est probable que certains thèmes ne puissent pas être épuisés au cours d’une seule séance. Le passage d’un thème au suivant se fera lorsque le thème a été épuisé, les participants sont satisfaits des échanges et considèrent qu’on peut passer au thème suivant et les intervenants considèrent eux aussi que « le tour de la question » a été fait. Si les contraintes de temps de la part des intervenants sont à prendre en compte, elles ne devraient pas toutefois bousculer outre mesure le processus, sous peine de l’endommager.

A la fin du cycle des rencontres on se sera accordé sur la suite que les membres de la communauté donneront aux activités.

***Structuration des rencontres***

Chaque séance est structurée en cinq parties :

1. Rappel des conclusions de la séance précédente
2. Proposition du thème du jour et explications initiales
3. Lancement du débat avec la question centrale
4. Animation du débat, utilisation des questions complémentaires
5. Restitution et enrichissement de la part de l’animateur

* ***Débat***

Le débat est le moyen pour construire une connaissance collective autour du thème traité. C’est par le biais des contributions des participants au débat que les travailleurs sociaux pourront appréhender les manières comme la communauté perçoit les questions traitées, identifie les problèmes et envisage des solutions. Cette compréhension des représentations et des perceptions locales est la base indispensable pour calibrer leur discours de sensibilisation et pour savoir quelles connaissances essentielles il faut partager avec les participants.

Après les salutations et autres introductions des participants, l’animateur introduit le thème du jour en l’expliquant. Par la suite il pose la question centrale qui vise à susciter les échanges. Il facilite le débat de manière à favoriser la prise de parole et à faire participer le plus grand nombre, tout en évitant que le groupe s’éloigne de la question centrale. Il peut relancer le débat en s’appuyant sur les questions d’appui, sur les contributions et sur les questions qui sont éventuellement posées.

Au cours du débat l’intervenant laissera le plus grand espace possible à l’expression des points de vue individuels, fera preuve d’une capacité d’écoute exemplaire, mettra en valeur le savoir et le savoir-faire de la collectivité sur le thème en question et finalement veillera à l’émergence d’un point de vue partagé (collectif).

* ***Restitution et enrichissement***

La restitution est un moment très importante du processus de dialogue participatif. Il s’agit d’une part de restituer les points essentiels de la discussion par rapport au thème central et d’autre part de passer de connaissances additionnelles sur les notions clés relatives au thème pour sensibiliser davantage les membres de la communauté.

Une fois que le débat est épuisé, l’animateur prend la parole pour la restitution.

Il remercie et félicite les participants pour les échanges réalisés.

Il fait un rappel du thème central du débat. Il synthétise les diverses contributions en les rapportant au thème et en montrant les points les plus pertinents soulevés au cours du débat.

Il « enrichit » ensuite le thème. L’enrichissement sert à renforcer connaissances et la prise de conscience que les participants ont acquises au cours du débat.

L’intervenant doit en effet être en mesure de compléter le thème traité en posant clairement les notions clés. Il doit « greffer » sur le contenu ressorti au cours du débat des informations essentielles sur le thème en question qui ne seraient pas encore claires ou qu’on estime devoir renforcer au vu de leur importance pour la protection de l’enfant.

L’intervenant doit veiller à ce que sa restitution et le contenu nouveau qu’il s’apprête à passer éventuellement aux participants soit présenté dans une suite logique et d’une manière accessible, cohérente et pertinente relativement aux échanges effectués.

### Etape II.3b. Réaliser les activités complémentaires

Il est important que les travailleurs sociaux élargissent dans la mesure du possible leur connaissance de la vie de la communauté dans son ensemble et en particulier de la vie des enfants de la communauté, pour mieux appréhender les risques encourus par les enfants, les potentialités et les opportunités existantes dans la communauté pour davantage de protection.

Dans la mesure du possible, au cours des visites de terrain, avant ou après les séances, les intervenants conduiront des activités complémentaires. Il est aussi envisageable de réaliser des visites de terrain pour la conduite des activités complémentaires en dehors des séances.

Il est important de garder à l’esprit le fait que l’action des travailleurs sociaux doit être transparente: il ne faut pas donner à penser que les travailleurs sociaux se cachent avec certains personnes pour discuter ou réunissent les enfants pour des activités qu’on ne connait pas ! On veillera alors à obtenir l’accord des chefferies pour conduire certaines activités, et à en partager l’intention, le contenu et les résultats dans le groupe de discussion.

Au-delà de telle ou telle technique de travail social, ce qui importe ici est d’être créatifs et d’avoir la capacité de « voir » et de saisir les différentes opportunités qui se présentent au fur et à mesure que les relations avec les membres de la communauté deviennent plus familières. Ceci veut dire « remplir » le temps, faire en sorte que des choses arrivent, faire des visites de terrain de « moments forts » et non pas des moments où on accomplit sa tache de manière automatique.

* ***Entretiens avec des personnes individuellement et/ou très petits groupes pour enrichir certains thèmes abordés***

Comme indiqué plus haut, il est possible qu’au cours des séances certains thèmes ne puissent pas être approfondis comme il serait souhaitable :

* Parce que des personnes ne peuvent pas participer et/ou prendre la parole comme ils le souhaiteraient
* Parce que les normes en vigueur empêchent d’ « exposer » certains problèmes de manière publique
* Parce que la présence des chefferies (ou des maris, des parents, des représentants du groupe sociolinguistique principal, etc.) inhibent la parole de femmes, des plus jeunes, des minorités, etc.
* Parce que le groupe n’est pas assez représentatif des différents modes de vie de la communauté
* Autres

Si possible, les travailleurs sociaux auront des entretiens avec des individus et/ou de très petits groupes pour approfondir tel ou tel aspect qui serait resté incomplet au cours des débats, tout en rappelant qu’il y aura restitution au cours de la séance suivante.

* ***Activités avec les plus jeunes***

Plusieurs activités sont possibles avec les enfants. Ceci aura l’avantage de mieux les connaitre et de leur assigner un rôle dans l’action comme un tout.

Pour pouvoir conduire des activités avec les enfants, il est important d’adapter les activités à leur âge et à leurs capacités, et de bien leur expliquer le pourquoi et le comment, de manière à ce que les enfants puissent participer au mieux de leurs capacités.

* Causeries sur des thèmes spécifiques :
  + les choses les plus belles de la vie en communauté
  + les choses les moins belles
  + où est-ce qu’il ne faut pas aller: les dangers perçus par les enfants
  + autres
* Cartographies participatives :
  + Les lieux importants de la localité
  + les lieux importants/agréables/désagréables pour les enfants
  + autres thèmes de la cartographie de la communauté
* Jeux de rôle
* Jeux tout court
* ***Observation***

Il est fondamental que les travailleurs sociaux s’approprient leur espace de travail en le parcourant à pied, en le « foulant » de manière consciente et éveillée, en devenant « familiers » des lieux et des personnes de la communauté. Dans la mesure du possible, le temps accordé à la visite de terrain ne se limitera au temps nécessaire à la conduite des séances et des autres activités prévues mais comportera aussi un « espace vide » qui pourra être utilisé pour « se promener » dans la communauté de manière détendue tout en gardant l’œil professionnel sur le milieu. Ces visites pourront être ciblées (visiter l’école, visiter le marché, etc.). On pourra visiter les maisons de tel ou tel participant. Elles pourront aussi être guidées par des personnes de la communauté (les enfants, les jeunes, les chefferies, les femmes, etc.). Ce seront autant d’occasions pour établir des liens avec des personnes individuellement. A privilégier les visites portant sur :

* Les lieux de vie des enfants
* Les enfants dans les services (à l’école, dans le centre de santé, dans les garderies et crèches, etc.)
* Les lieux à risque (dans la rue, les marchés, les auto-gares, devant les discothèques, etc.)

### Etape II.5  Organiser un mécanisme de protection communautaire et le mettre en place

Le processus de sensibilisation et de mobilisation autour de la protection de l’enfant devrait amener les personnes à s’interroger sur les réponses possibles aux diverses situations identifiées qui posent problème. Tout le défi consiste à faire prendre conscience aux adultes que ce sont d’abord de nouveaux comportements individuels et collectifs qui peuvent apporter des changements significatifs en termes de protection de l’enfant et qu’il existe des initiatives que la communauté peut prendre qui ne demandent pas de ressources matérielles additionnelles .

Il est fondamental que l’identification et la mise en place du mécanisme soient effectivement le fruit de l’initiative des membres de la communauté à la suite de la sensibilisation. Pour cela il est important de ne pas se presser, de laisser se manifester la créativité communautaire et les préférences des acteurs, tout en les soutenant dans leur démarche. Il s’agira de faire recours à l’imagination et à la créativité pour trouver les moyens de s’organiser et mettre en place un mécanisme simple et opérationnel de surveillance et de sensibilisation continue des membres de la communauté.

A partir de cette phase du dialogue on passe de la phase de débat visant à l’émergence des perceptions et à la sensibilisation à l’échange en vue de l’organisation. L’identification du mécanisme le plus appropriée pour assurer que les enfants de la communautés soient plus protégés contre les risques d’abus, violence et exploitation repose sur les connaissances accumulées, sur les possibilités qui s’offrent au groupe dans son milieu, sur la mobilisation individuelle des personnes que le processus aura provoqué, et sur l’imagination et la créativité.

Si le groupe piétine, les intervenants pourront suggérer des formes organisationnelles : continuation des rencontres périodiques, Comité de protection, Cellule de veille et des méthodes : débats, porte-à-porte, visites, réunions périodiques, etc.

Une fois que le mécanisme de protection et les personnes chargées de le mettre en place sont identifiés, le rôle des intervenants change. Tout d’abord il faut s’assurer que les personnes concernées sont effectivement et durablement motivées, que le dispositif choisi est faisable et qu’il n’existe pas d’opposition majeure à la mise en place du mécanisme. Ensuite, les travailleurs sociaux vont appuyer directement les personnes qui prendront l’initiative pour qu’elles soient en mesure d’assumer le rôle actif dans le mécanisme communautaire qu’elles se sont assignées. Finalement, les travailleurs sociaux doivent garantir qu’ne cas de référence, ils apporteront une réponse concrète au cas présenté par la communauté.

***Mécanisme communautaire de protection de l’enfant  et ses fonctions fondamentales***

Le mécanisme communautaire de protection de l’enfant sera composé par des personnes de la communauté prêtes à assumer un rôle actif dans la protection de l’enfant, compte tenu de leurs dispositions personnelles (personnes sensibles, actives, engagées, de bonne volonté) ou en considération du rôle qu’elles jouent dans la communauté (enseignants, infirmiers, sages-femmes, etc.).

Pour la mise en place du mécanisme, il est nécessaire que le groupe en général et le noyau des personnes plus directement engagées dans l’action s’entendent très clairement sur le mandat du groupe et sur les finalités de l’action. Il est aussi nécessaire de définir le cadre qu’on souhaite mettre en place pour réaliser les actions :

* S’agit-t-il d’un Comité qui se réunit régulièrement et/ou d’une autre forme d’organisation ?
* Comment fonctionnera ce cadre ?
* Quelles sont les responsabilités de chacun?
* Quelles sont les tâches à réaliser qui échoient à chaque personne

Il est important ici de rappeler que le mécanisme identifié soit consensuel dans le groupe de discussion, c’est-à-dire qu’il y ait accord sur les objectifs visés, sur la forme d’organisation et sur les personnes qui s’engagent directement pour le fonctionnement du dispositif.

* ***Sensibilisation continue***

Certaines personnes influentes (chefferie traditionnelle, leaders religieux, membres d’associations) et/ou de bonnes volonté de la communauté peuvent assumer la responsabilité d’élargir la base de personnes sensibles à la protection de l’enfant et de continuer à sensibiliser les membres de la communauté sur l’importance d’une éducation non violente, sur le besoin de protection de l’enfant, sur la mise en garde des parents et responsables par rapport à des situations qui représentent des risques pour les enfants etc.

* ***Surveillance et détection des cas***

La surveillance implique que des personnes de la communauté ont un « œil particulier » sur les situations qui peuvent constituer des violations du droit de l’enfant à la protection. La surveillance peut se faire d’une manière directe et explicite, au sens où toutes les personnes sont informées que des personnes particulières sont chargées de la veille. Dans ce cas, le mécanisme pourra être capable d’inhiber certains comportements vis-à-vis des enfants. Ou bien la surveillance pourra se faire de façon discrète, sans annonces officielles. Dans tous les cas de figure, le mode de fonctionnement de la surveillance doit prendre en compte les préférences locales.

Il est nécessaire aussi de définir ce que les personnes chargées de la surveillance sont censées faire lorsque des cas de violation sont identifiés (détectés). Dépendant de la gravité du cas, elles peuvent intervenir directement de façon appropriée, recourir à des autorités supérieures et/ou mettre en place le référencement.

* ***Amélioration de la prise en charge communautaire des cas de protection de l’enfant***

Le fonctionnement communautaire face aux violations graves à l’encontre de l’enfant prévoit en général une médiation du conflit entre les parents et l’auteur de la violation par l’autorité locale. Mais cette prise en charge communautaire des violations à l’égard des enfants doit prévoir aussi une prise en charge appropriée de l’enfant qui a subi une violation. La prise en charge implique qu’on s’occupe de l’enfant et de son état. Selon les moyens disponibles sur place, on veillera à s’assurer que l’enfant est en sécurité, qu’il a la possibilité de s’exprimer sur ce qu’il éprouve et ce qu’il souhaiterait comme solution, qu’il/elle soit consolé et câliné et qu’une solution soit mise en œuvre pour garantir que ces violations ne se répètent pas.

* ***Référence ment***

Le chef communautaire, les personnes chargées de la surveillance ou bien les propres parents et responsables analyseront et décideront si le degré de gravité de la situation de violation exige qu’on réfère l’enfant et la famille vers des services appropriées et si ce référencement est possible au vu des circonstances (distance de services, possibilité de les appeler, etc.). Le référencement le plus rapide à mettre en place, le cas échéant, est celui vers les services de santé (y compris soins pré-hospitaliers et d’urgence) pour s’assurer que l’enfant soit soigné et qu’il n’encoure pas des risques majeurs de santé. Le cas échéant, les services sociaux doivent être sollicités pour une prise en charge adéquate de l’enfant en termes de soutien psychologique, de réinsertion sociale et d’éventuels appuis à la famille. La question qui se pose est de savoir si on définira d’avance dans quels cas il est nécessaire de faire le référencement (si les conditions existent).

### Etape II.6 Organiser et maintenir la concertation avec les autorités

Le mécanisme retenu pour améliorer la protection de l’enfant dans la communauté pourra faire l’objet d’une installation « officielle », au cours de laquelle la communauté toute entière est réunie et informée.

La participation d’autorités locales (préfet, sous-préfet, maire, représentants du MFFE, autres) à cette « cérémonie » aura pour but de clarifier et légitimer auprès des responsables la démarche réalisée par la communauté et ses résultats et de s’assurer que les éventuelles demandes de la communauté seront prises en compte.

## Phase III : Suivi et Evaluation

* Accompagnement des communautés
* Suivi interne
* Evaluation

***Accompagnement des communautés***

Une fois achevé le processus du dialogue participatif et mis en place le mécanisme local de protection de l’enfant, les membres de la communauté devraient être en mesure de prendre totalement en charge la continuation des activités de sensibilisation continue, de veille, etc. Les intervenants prépareront leur départ et élaboreront en concertation avec les membres de la communauté un calendrier d’accompagnement. La prévision de visites de la part des travailleurs sociaux pas trop espacés au début peut contribuer entre autre à motiver et soutenir l’engagement des personnes qui continueront à agir en faveur de la protection de l’enfant.

Si possible, il serait utile de prendre en compte la possibilité de poursuivre le contact à travers l’animation de séances sur des thèmes spécifiques à la demande de la communauté.

Les membres de la communauté seront aussi invités à recourir aux intervenants dans tous les cas où cela s’avérait nécessaire. Pour cela on mettra à leur disposition les numéros de téléphone de service, l’adresse des institutions, les horaires d’ouverture et accueil, etc.

***Suivi interne***

Comme indiqué ci-dessus, l’institution qui mène l’initiative aura fixé un calendrier de coordination interne et avec les autres institutions concernées, et disposera d’un plan de suivi interne consistant en des réunions régulières de contrôle de l’avancement des activités par rapport à la programmation initiale. Ce suivi comprend aussi l’évaluation continue, c’est-à-dire des séances de retour critique sur les activités destinées à aider à leur réorientation permanente.

En plus du calendrier de planification, les outils sur lequel s’appuie le suivi par rapport à chaque localité sont :

* Les fiches de ténue de chaque séance signées par l’autorité locale
* Les notes prise lors de chaque descente sur le terrain et le rapport de dialogue participatif qui les consolide
* Les comptes rendus des réunions de suivi des équipes de terrain avec leur superviseur/coordinateur.

***Evaluation***

La phase d’évaluation est essentielle pour capitaliser l’expérience réalisée aux niveaux de la pratique individuelle, de l’institution mandataire et du secteur de la protection de l’enfant comme un tout.

L’évaluation vise ainsi à faire l’analyse de la démarche réalisée, de façon à mieux systématiser le processus et d’y apporter des modifications et des ajustements et à en mesurer les impacts.

L’évaluation se fera à des différents niveaux.

*Auto-évaluation continue*

Au cours de l’action, l’évaluation peut prendre la forme d’un cycle continu action-réflexion-action. Les intervenants se réunissent périodiquement, par exemple au terme de chaque étape, pour réfléchir ensemble sur la progression des activités, les succès et les difficultés rencontrés et ensemble recherchent des pistes pour améliorer les activités, surmonter les difficultés, bref pour assurer que les objectifs seront atteints.

Pour être surs d’aller dans le bon sens, les intervenants doivent prêter attention à tous les éléments qui leur permettent d’évaluer la qualité de leur action. Quels sont ces éléments ? Les indicateurs qui suivent en fournissent quelques aspects. Ils servent pour orienter leurs propres actions dans le vif, pour alimenter l’auto-évaluation une fois de retour au bureau et pour en faire matière d’échange avec les intervenants qui travaillent dans d’autres localités.

* Le niveau de participation et de prise de parole au cours des rencontres
* Le niveau d’approfondissement des débats autour des problématiques de protection
* Le niveau de satisfaction exprimé par les participants à l’issue de chaque séance
* La constitution progressive telle qu’on peut l’observer d’une « masse critique » de personnes sensibilisées et engagées dans la protection de l’enfant au sein de la communauté

*Evaluation finale interne*

Au terme de l’intervention, l’évaluation peut prendre la forme d’un bilan rétrospectif conduit par des responsables de l’institution avec les travailleurs sociaux au cours d’un atelier. On s’efforcera de revenir de manière critique sur les différentes phases et étapes du processus et d’en dégager les leçons tirées des pratiques en termes de pertinence et efficacité de l’approche, capacités des ressources humaines, respect du calendrier, etc.

L’évaluation externe de l’impact des activités au niveau communautaire se fera à deux niveaux :

* Analyse des rapports de dialogue participatif pour en dégager les points forts, les points faibles, les leçons apprises et les réorientations à apporter à l’approche.
* Evaluation participative dans une sélection de localités cibles conduite par un intervenant externe pour analyser le niveau d’appropriation de l’activité de la part de la communauté et le fonctionnement dans le temps du mécanisme de renforcement de protection de l’enfant au niveau local.

# Partie 3 : Les outils

* Fiches thématiques
* Guide pour l’animation des rencontres
* Check-list des connaissances et compétences des intervenants extérieurs dans le dialogue participatif en matière de protection de l’enfant
* Plan du Rapport de dialogue participatif
* Tableaux d’Analyse rapide de l’environnement

# Fiches thématiques

## Thème 1 – Qui est l’enfant ?

**Objectifs du thème :** Appréhender le statut de l’enfant dans la communauté

**Résultats du thème :** A la fin de la séance, les membres de la communauté…

* Ont partagé leur vision et leur perception de l’enfant
* Reconnaissent qu’il y a des différences entre la place assignée à l’enfant selon l’âge et le genre
* Sont sensibilisés sur la condition de l’enfant en tant qu’être en développement

**Référentiel sur le thème**

*Le statut de l’enfant peut être défini comme la place de l'enfant dans l’organisation familiale et sociale vue par le groupe. Selon la place de l’enfant dans la société, des valeurs spécifiques lui sont accordées et des exigences spécifiques lui sont faites.*

*Echanger autour du statut de l’enfant signifie ainsi mettre en évidence la place que l’enfant occupe dans la communauté, les droits qu’on lui accorde et les obligations qu’on en exige. Il s’agit de i) mettre en évidence les contours du statut de l’enfant par rapport au statut des adultes ii) différencier le statut de l’enfant selon les âges et iii) identifier les différences de statut entre fille et garçon.*

*Le statut de l’enfant change selon qu’on se trouve dans une société traditionnelle ou bien dans des contextes en mutation (modes d’organisation en milieu rural mais surtout en milieu urbain qui impliquent une certaine déstructuration de la famille élargie, la mise en cause des valeurs et solidarités traditionnelles, l’acculturation par les medias, etc.).*

*Enfin, le statut de l’enfant connait une évolution dans le temps en fonction des nouveaux regards qui sont portés sur l’enfance.*

**Questions pour orienter le débat :**

* **Question centrale : Pour nous, qu’est-ce que c’est un enfant ?**
* Quand un enfant n’est-il plus un enfant ?
* Quelles sont les différences entre un adulte et un enfant ?
* Quelle est la place assignée à l’enfant dans la communauté ?
* Quels sont les droits et les devoirs qui sont liés aux enfants ?
* Quels sont les droits et les devoirs de la fille ?
* Quels sont les droits et les devoirs du garçon ?
* Qu’est-ce que c’est un « enfant modèle » ?
* Est-ce que les enfants d’aujourd’hui sont comme les enfants d’hier ? quelles différences ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant :**

* Souligner l’importance de reconnaitre à l’enfant un statut de personne à part entière : même si l’enfant n’est pas un adulte c’est une personne humaine avec sa personnalité particulière, ses besoins, ses sentiments.
* La reconnaissance de l’enfant comme personne, comme individu, ne signifie pas que l’enfant soit un adulte. L’enfant est à la fois fragile comme enfant et respectable comme tout être humain.
* Montrer que le statut de l’enfant est quelque chose qui est en devenir, et qui change avec le temps. La tendance est celle de reconnaître la spécificité de l’enfance comme un temps spéciale d’éclosion de son potentiel, de développement harmonieux au long d’étapes spécifiques, d’apprentissage.
* Certains éléments du statut de l’enfant peuvent être considérés comme universels : le fait que l’enfant est une personne pas tout à fait accomplie (en condition de développement) et que pour cela elle a besoin de l’affection, d’appui, de l’orientation et de la protection des personnes adultes qui en sont responsables.

**Canevas de la partie I du rapport de dialogue participatif**

* Décrire le statut de l’enfant dans la communauté en question
* Répertorier les différences de statut entre l’enfant fille et l’enfant garçon
* Commenter sur les résultats obtenus en termes de sensibilisation

## Thème 2 – De quoi a besoin un enfant pour bien grandir

**Objectif du thème :** Appréhender la manière dont la communauté conçoit les besoins de l’enfant

* Sensibiliser les membres de la communauté sur les aspects moins connus des besoins fondamentaux  (physiologiques, psychoaffectifs ou sociaux)

**Résultats du thème -** A la fin de la séance, les membres de la communauté :

* Reconnaissent l’enfant comme une personne en développement avec des besoins spécifiques qui ne sont pas les mêmes que ceux des adultes
* Sont éclairés quant aux grandes phases du développement de l’enfant
* Ont approfondi leurs connaissances sur les besoins essentiels de l’enfant, y compris les besoins physiologiques, psychoaffectifs et sociaux

**Référentiel sur le thème**

*Tous les enfants, filles comme garçons, ont les mêmes besoins fondamentaux pour grandir et se développer. Pour être en mesure de satisfaire ses besoins, il faut bien-sûr, les connaître !*

*D’une manière générale, on peut distinguer :*

* *les besoins physiques, comme manger, boire, dormir, qui doivent être satisfaits pour un bon développement du corps;*
* *les besoins psychologiques ou affectifs ou encore émotionnels, comme se sentir aimé et protégé, qui sont essentiels pour un bon développement de la personne dans son ensemble ;*
* *et les besoins sociaux, comme jouer avec d’autres enfants, faire partie d’une collectivité, avoir des relations avec des personnes de confiance, être à l’école, qui sont importants pour une bonne intégration dans la communauté.*

*Les besoins changent selon l’âge de l’enfant, c’est-à-dire selon la phase de développement dans laquelle l’enfant se trouve. Il est très important de connaitre les besoins de l’enfant selon la phase de développement.*

*Les besoins de l’enfant tels qu’étudiés par les scientifiques, ont été reconnus mondialement comme les droits de l’enfant : droit à la vie, au développement, à la protection et à la participation.*

**Questions pour orienter le débat**

* **Question centrale : De quoi a besoin l’enfant pour bien grandir ?**
* Que veut dire bien grandir ?
* Est-ce que les besoins sont identiques dans toutes les périodes avant que l’enfant devienne une personne adulte ?
* Peut-on identifier des besoins spécifiques aux étapes identifiées ?
* Peut-on faire ensemble une liste des besoins du bébé/ enfant/adolescent ?
* Y-a-t-il des besoins qui ne sont pas matériels ?
* Est-ce que les besoins sont identiques pour les garçons et pour les filles ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant**

* Récapituler les besoins l’enfant tels qu’ils sont été identifiés.
* Souligner l’importance de satisfaire tous les besoins pour un bon développement de l’enfant : un enfant bien développé est une richesse pour la communauté : il sera à même de contribuer davantage au bien être de la communauté quand il sera adulte !
* Souligner les besoins psychoaffectifs : sécurité, protection, attention, câlins, reconnaissance, être écouté, participer, etc.  : pour satisfaire ces besoins on n’a pas besoin d’argent !
* Souligner les conséquences du manque de satisfaction des besoins.

**Canevas de la partie II du rapport de dialogue participatif**

Consigner les perceptions des membres de la communauté quant :

* aux besoins de l’enfant
* leur hiérarchisation
* aux besoins psychoaffectifs, au besoin de protection

Commenter sur les résultats atteints en termes de sensibilisation

## Thème 3 – Qu’est-ce que c’est le besoin de protection et pourquoi EST-il important

**Objectifs du thème**

* Appréhender la manière dont la communauté conçoit le besoin de protection
* Connaitre les pratiques familiales et communautaires pour répondre au besoin de protection de l’enfant

**Résultats du thème :** A la fin de la séance les membres de la communauté…

* Ont réfléchi et compris le besoin de protection de l’enfant
* Sont plus conscients de la manière comme le besoin de protection de l’enfant est pris en compte dans les pratiques familiales et communautaires
* **Référentiel sur le thème**

*Pour qu'un enfant s'épanouisse pleinement il faut répondre à ses besoins. Tous les besoins de l’enfant correspondent à des droits et il revient aux parents et à l’Etat l’obligation de les satisfaire.*

*Dans les perceptions générales les besoins physiologiques (manger, boire, dormir) et le droit à l’éducation (fréquenter l’école) priment sur les autres. Si cela est évidemment indispensable, on ne peut pas oublier un droit particulier qu’on appelle le droit à la protection. La protection est quand l’enfant se sent en sécurité et est concrètement protégé de toute atteinte à sa personne. Pour cela l’enfant a d’abord besoin de se sentir en* ***sécurité affective*** *au niveau de la relation avec ses parents, tuteur ou responsable. Aussi, l’enfant doit être en conditions de* ***sécurité physique et morale****. La sécurité physique et morale est quand rien ni personne porte atteinte à l’intégrité de son corps ou envahit son espace personnel avec des mots ou des gestes. Finalement, l’enfant doit être en conditions d’****être respecté*** *comme personne en développement, notamment il doit être à l’abri de toute forme d’exploitation : personne ne doit chercher à obtenir des gains ou des avantages en utilisant l’enfant, son corps, ou sa force de travail.*

*Toutes formes de violence, abus et exploitation ont des effets très dommageables sur le développement et l’épanouissement de l’enfant, sur la famille et sur la communauté.*

*C’est en considération des effets néfastes de toute forme de violence, abus et exploitation sur la survie, la dignité et le développement de l’enfant que le besoin de protection est devenu un droit fondamental de l’enfant. C’est la responsabilité successivement des parents, de la communauté et de l’Etat d’assurer à l’enfant son droit à la protection*. *Le droit à la protection est très important dans la religion musulmane.*

*DEROULEMENT*

Rappel de la dernière séance

**Questions pour orienter le débat**

**Question centrale : qu’est-ce que cela veut dire pour nous « protéger les enfants »?**

* Que veut dire pour nous que l’enfant est en conditions de « sécurité affective » ? quand est-ce que l’enfant n’est pas en conditions de sécurité affective ?
* Que veut dire pour nous que l’enfant est en conditions de « sécurité physique et morale » ? quand est-ce que l’enfant n’est pas en conditions de sécurité physique et morale ?
* Que veut dire pour nous que l’enfant est « à l’abri de l’exploitation » ?   ? quand est-ce que l’enfant n’est pas à l’abri de l’exploitation ?
* Que se passe-t-il quand l’enfant ne jouit pas de sécurité affective ? Avez-vous des exemples ?
* Quand il ou elle n’est pas en conditions de sécurité physique ? Avez-vous des exemples ?
* Quand il ou elle n’est pas en conditions de sécurité morale ? Avez-vous des exemples ?
* Que se passe-t-il quand l’enfant est exploité ? avez-vous des exemples ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant :**

* L’adulte doit faire de son mieux pour répondre aux besoins holistiques de l’enfant de manière appropriée à chaque phase du développement.
* Dans le cadre de l’éducation familiale, l’adulte doit privilégier la bienveillance et le dialogue et éviter les châtiments corporels ou psychologiques qui blessent la dignité de l’enfant.
* Assurer la sécurité affective à l’enfant c’est le faire sentir aimé, respecté, compris ainsi que l’encourager à développer ses capacités et son autonomie.
* Pour la sécurité affective, est important de grandir dans un environnement familial stable et détendu (absence de violence domestique), que les parents soient présents et disponibles physiquement et psychologiquement.
* L’adulte doit être attentif quant à la sécurité physique de l’enfant, pratiquer une surveillance adaptée à l’âge et au contexte, suivre l’enfant et s’assurer que rien ni personne menace son intégrité physique et morale.
* Les parents doit éviter de gagner de l’argent sur l’enfant au dépens de son éducation, si l’enfant poursuit ses études il pourra avoir un meilleur emploi et mieux aider les parents à l’âge adulte.
* Les parents doivent veiller à ne pas confier l’enfant à quelqu’un qui va le maltraiter ou l’exploiter
* Les parents doivent comprendre que les comportements difficiles (à risque) sont le signe d’une difficulté chez l’enfant, doivent essayer de comprendre les causes et agir en conséquence.

**Canevas partie III du Rapport de dialogue participatif**

-Consigner les réponses aux questions relatives aux besoins de sécurité affective, physique et morale ; en indiquant aussi dans quelles conditions ces besoins/droits de l’enfant sont bafoués.

- Indiquer le niveau d’adhésion aux propositions de l’intervenant quant au renforcement des pratiques de protection.

## Thème 4 – Quels sont les problemes de protection de l’enfant dans notre communaute ?

**Objectifs du thème**

* Identifier les problèmes de protection de l’enfant vécus dans la communauté
* Identifier les problèmes de protection spécifiques pour les filles et les garçons
* Réfléchir sur les causes de ces problèmes
* Réfléchir sur les conséquences des problèmes de protection

**Résultats du thème -** A la fin de la séance, les membres de la communauté

* Reconnaissent que les enfants sont exposés à des risques quant à leur sécurité affective, physique et morale, que dans certaines circonstances ils sont exploités
* Identifient les formes de violence, abus et exploitation qui affectent les enfants dans la communauté
* Savent distinguer entre les risques encourus spécialement par les filles et les risques encourus spécialement par les garçons
* Ont une meilleure compréhension des problèmes de protection qui existent dans la communauté et en maitrisent mieux les conséquences

**Référentiel sur le thème**

*Quand le besoin de protection de l’enfant n’est pas entièrement assumé par les parents et les autres membres de la communauté, l’enfant se retrouve exposé à des risques qui sont très dommageables à sa santé et à son développement. Il peut être victime de violence, abus et exploitation, notamment :*

* *Maltraitance domestique : punitions démesurées, châtiments corporels, punitions démesurées, cruelles ou humiliantes, violence conjugale*
* *Négligence grave : manque de réponse chronique aux besoins physiologiques, psychoaffectifs et sociaux de l’enfant ;*
* *Travail préjudiciable : celui qui ne répond pas à un besoin d’apprentissage et de socialisation ; exploitation de l’enfant dans des tâches pénibles, pour des longues heures, sans protection physique suffisante, disproportionné par rapport aux capacités physiques, à un âge trop précoce, qui interfère avec la fréquentation et le succès scolaire ;*
* *Manque de supervision et de protection parentale, exposition des enfants à l’enlèvement, rapt et mauvais traitement physique et psychologique (enfants qui mendient ou travaillent dans les rues, filles domestiques, vendeuses)*
* *Abus sexuel : toute forme de violence*
* *Autres formes de violence sexuelle et/ou d’exploitation sexuelle (prostitution)*
* *Pratiques traditionnelles néfastes qui portent atteinte à l’intégrité physique de l’enfant (MGF, ligotage, brulures, marquage, gavage, mariage forcé, crimes d’honneur, violence liées à la dot, exorcisme et sorcellerie)*
* *Mariage précoce*
* *Violence en milieu scolaire : châtiments corporels et violence sexuelle à l’école*
* *Discrimination et stigmatisation sur la base de caractéristiques physiques (handicap, albinisme, etc.), de l’origine familiale ou ethnique, etc.*
* *Recrutement, transport, hébergement par des particuliers avec l’intention d’exploiter l’enfant dans le travail (agricole, exploitation sexuelle, travaux domestiques)*
* *Confiage et risques liés à la séparation d’avec les parents.*

*Ces risques affectent de manière différenciée les garçons et les filles.*

**Questions pour animer le débat :**

* **Question centrale : Quels sont les risques encourus par les enfants de la communauté ?**
* Quels sont les risques encourus surtout par les filles ?
* Quels sont les risques encourus surtout par les garçons ?
* Qu’est-ce qui met en danger les filles/les garçons/ les enfants ?
* Quelles sont les conséquences de ces situations ?
* Quelles sont les situations « graves » (risques de violence, abus et exploitation) que les enfants de la communauté  ont déjà vécues?
* Existe-t-il d’autres situations « graves » (en plus de celles que vous avez déjà citées) ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant :**

* Il existe des facteurs qui entravent un bon développement de l’enfant, qu’on appelle des risques. Les risques ont des causes diverses (absence de supervision parentale suite à séparation familiale, éclatement de la cellule familiale, abus de substances, disparités entre les sexes, pauvreté, chômage, migration, promiscuité, absence de services de santé, d’éducation, etc.)
* Certains risques exposent les enfants à des abus, violence et exploitation qui sont très préjudiciables au développement.
* Les risques peuvent compromettre la satisfaction des besoins physiques, psychoaffectifs et sociaux : on doit faire attention !
* Les enfants qui subissent les diverses formes d’abus, violence et exploitation souffrent dans le développement de leur personnalité. Les châtiments corporels entrainent une souffrance physique et psychologique. Toutes formes d’abus violence et exploitation provoquent des troubles émotionnels, troubles sociaux, troubles cognitifs, problèmes de santé, toutes conséquences graves pour l’enfant individuellement mais aussi pour la famille et la communauté toute entière.
* Certains risques concernent plus les garçons ou les filles : les garçons sont plus exposés à la violence physique et les filles à la violence sexuelle. On doit assurer une protection adéquate aux filles et aux garçons !
* Les comportements abusifs contre l’enfant ont des conséquences légales – constituent des infractions à la Loi pénale.

**Canevas partie IV du Rapport de dialogue participatif**

* Les enfants les plus vulnérables dans la perception des communautés
* Les principaux problèmes touchant les enfants selon les membres de la communauté
* Les risques de violence, abus et exploitation dans la perception de la communauté
* Les problèmes de protection spécifiques aux filles et spécifiques aux garçons
* Changements de perceptions observés
* Ecart existant entre ce qui est dit (les perceptions) et ce qui est observé de manière objective (les pratiques)

## Thème 5 – Comment traitons-nous les problemes de protection de l’enfant dans la communaute ?

**Objectifs du thème**

* Réfléchir sur les pratiques de la communauté lorsqu’un enfant est victime de maltraitance, d’abus, de négligence ou pratique un comportement à risque
* Appréhender dans quelles circonstances et la manière dont la communauté apporte ou pas une réponse aux cas de protection

**Résultats du thème -** A l’issue de la séance, les membres de la communauté

* Savent expliquer quelle est la réponse selon les différents cas de violation et selon le sexe de l’enfant
* Ont pris conscience des changements qu’il faut impulser pour une meilleure protection de l’enfant
* Commencent à entrevoir les cas qui mériteraient qu’on leur prête davantage d’attention et que l’on agisse

**Référentiel sur le thème**

*Ce ne sont pas toutes les formes d’abus, violence et exploitation à l’égard de l’enfant qui voient la mise en place d’une réponse (une réaction) au niveau communautaire (avec la médiation par la communauté, c’est-à-dire de la chefferie traditionnelle). Un règlement s’impose dans les cas perçus comme non tolérables et dangereux pour la vie communautaire. Il s’agit donc d’analyser ensemble: dans quels cas il y a une réponse, de quoi cela dépend (âge et sexe de l’enfant, statut et âge de l’auteur présumé, nature et gravité de l’infraction, etc.) et en quoi consiste cette réponse (des formes de compensation de la famille de la victime, demande de pardon publique, autres formes de résolution de conflit). Il s’agit aussi d’analyser quelle forme de prise en charge directe de l’enfant victime est mise en place. Finalement il s’agit de savoir dans quels cas la communauté fait recours à la police ou autre autorité de justice, si elle connait les services de protection et si elle les sollicite en cas de problème.*

**Questions pour animer le débat :**

* **Question centrale : Comment fait-t-on face à un cas de maltraitance, abus exploitation?**
* On a cité ensemble un certain nombre de problèmes graves qui concernent les enfants de la communauté/village. Comment faites-vous face à ces problèmes ou situations « graves » ?
* Comment cela se passe quand un enfant de votre communauté  se trouve dans une situation de maltraitance familiale/d’abus sexuel/d’exploitation ?
* Vous orientez-vous vers les autorités dans ces cas ? quelle autorité ? avec quelle finalité ?
* Dans quels cas vous orientez-vous vers la police/gendarmerie ?
* Quels autres services vous recherchez ?
* Qui s’occupe de l’enfant et comment ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant :**

* Il est fondamental de ne pas laisser un enfant dans une situation qui constitue une atteinte grave à son bienêtre et à sa sécurité.
* On sait désormais que nous tous en tant que membres de la communauté avons la responsabilité de nous occuper des enfants qui se trouvent dans ces situations et de trouver des solutions pour que ces situations ne se répètent pas.
* Nous faisons déjà beaucoup de choses pour éviter ces situations  et nous pouvons encore protéger les enfants davantage.
* Au cours de la prochaine séance on verra comment nous pouvons nous organiser pour cela.

**Canevas partie V du Rapport de dialogue participatif**

* Formes de violence, abus et exploitation de l’enfant qui provoquent une réaction communautaire
* Pratiques en usage dans la communauté pour gérer les cas de protection - règlement du conflit et prise en charge (ou pas)
* Formes de violence, abus et exploitation de l’enfant et facteurs qui déterminent le recours à la police ou autre autorité

## Thème 6 – Comment pOUVONS-NOUS mieux faire pour proteger les enfants de la communaute ?

**Objectif du thème**

* Mobiliser les membres de la communauté et identifier des mécanismes pour continuer la sensibilisation, assurer la surveillance, et faire la référence vers les services sociaux
* Susciter l’engagement personnel et collectif

**Résultats du thème -** A l’issue de la séance, les membres de la communauté …

* Reconnaissent qu’un changement de comportement est nécessaire sur certaines questions
* Reconnaissent qu’ils peuvent s’organiser pour protéger davantage les enfants
* Sont capables d’identifier des modes d’organisation possible
* Sont prêts à s’engager individuellement et collectivement
* Connaissent l’importance de la référence vers les services sociaux, les mécanismes existants et savent comment faire

**Référentiel sur le thème**

*Pour renforcer la protection de l’enfant contre toute forme de violence au niveau communautaire il est nécessaire de :*

* *continuer à sensibiliser les personnes de la communauté, en partageant les connaissances sur les conséquences dommageables des abus, violence et exploitation pour l’enfant, sa famille, et toute la communauté*
* *être vigilants par rapport à des situations à risque de manière à pouvoir prévenir les occurrences*
* *s’occuper des enfants qui seraient dans des circonstances qui constituent une violation*
* *et enfin à recourir aux services sociaux dans les cas où cela s’avère nécessaire au vu des circonstances de l’enfant et de la famille.*

*Il est souhaitable que des personnes de la communauté se prêtent à exercer ces fonctions de sensibilisation, veille, prise en charge et référence pour le bien présent et futur des enfants et de la communauté toute entière.*

**Questions pour animer le débat :**

* **Question centrale : Comment notre communauté peut s’organiser pour mieux protéger les enfants**
* Qui est responsable de la protection de l’enfant dans la communauté ?
* Qu’est-ce que chacun peut faire pour prévenir et résoudre les « situations graves » des enfants ?
* Quelle forme peut prendre cet engagement ? individuel, collectif ?
* Quelles actions devons-nous mener ?
* Qui doit mener les actions ?
* Comment pouvons-nous nous organiser ?
* Comment allons-nous faire pour évaluer et voir ce ces actions ont donné ?

**Enrichissement de la part de l’intervenant :**

* Tout le monde a des responsabilités par rapport aux enfants: tous ensemble nous pouvons mieux protéger nos enfants et nous assurer un avenir meilleur pour eux et pour nous.
* Donner des exemples de comment d’autres communautés se sont organisées – profiter des réussites et des erreurs des autres
* Il est peut être nécessaire de s’attaquer en priorité aux aspects plus préoccupants mis en évidence  par le dialogue participatif a: on peut décider ensemble qu’on va d’abord traiter d’un seul aspect, quitte à plus tard élargir l’action
* Il peut exister diverses stratégies possibles, il faut donc faire des choix, par exemple en identifiant ensemble les avantages et les inconvénients de chaque alternative
* Repérage des personnes individuelles qui peuvent participer, actions à mener
* Insister sur la faisabilité et durabilité du mécanisme proposé

**Canevas de la partie VI du rapport de dialogue participatif**

* Consigner les problèmes de protection sur lesquels la communauté est prête à s’engager;
* Consigner la forme d’organisation que la communauté souhaite mettre en place pour la protection des enfants

Qui sont les personnes qui s’engagent personnellement et dans quelles actions

## Guide pour l’animation des rencontres

Le processus de sensibilisation et de mobilisation en vue de l’action est basé sur des rencontres périodiques qui rassemblent les personnes de la communauté pour des échanges autour de thèmes précis et prédéfinis. Ce sont des moments d’échange très privilégiés autour de questions sur lesquelles chacun a son mot à dire (ayant été enfant il/elle-même, en tant que parents et en tant que membres d’une communauté qui façonne au jour le jour son futur dans le devenir de ses enfants).

En raison de leur centralité dans la démarche de dialogue participatif, ces rencontres doivent être soigneusement préparées et conduites par les intervenants.

***L’invitation :***

* Concerter avec l’autorité locale :
  + confirmer la date de chaque réunion
  + rappeler le thème de la séance
  + le nombre de personnes souhaité
  + l’équilibre souhaité hommes/femmes et mix d’âges
  + le seuil d’âge inférieur
  + la participation de personnes choisies selon les critères proposés plus-haut
  + le mode d’invitation à la séance (bouche à oreille, annonce radio, tract simple, etc.)
  + le local pour les réunions : accessible, agréable, avec un aménagement à même de favoriser les débats, éventuellement avec une banderole apportée par les intervenants
  + la disposition des chaises, bancs, table, et de l’éventuel matériel de support

***L’ouverture :***

* Assurer un accueil chaleureux des participants
* Se présenter et rappeler rapidement le processus
* Annoncer le thème qui sera traité et les objectifs de la réunion d’une manière claire et intelligible
* Donner la possibilité de demander des clarifications quant au thème et aux objectifs
* Proposer la séquence et la durée approximative des activités de la journée, y compris les activités complémentaires

***Les règles pour le débat :***

* Demander aux participants d’expliciter les règles locales pour le débat et en tenir compte
* Proposer éventuellement des précisions relativement à la prise de parole comme :
  + Comment demander la parole (lever la main, rédiger une liste, etc.)
  + Débattre avec autres débatteurs plutôt qu'avec les animateurs
  + Défendre un point de vue personnel, en insistant sur quelques idées-clés
  + Donner des exemples concrets
  + Parler brièvement et de manière claire
* Définir s’il y aura traduction, y compris langage des signes, et de quelle manière

***Le débat :***

* Favoriser la discussion et les échanges de vue
* Etre attentif aux demandes de parole, explicites ou non, aux signes non verbaux d’envie d’intervenir ou d’impatience
* Solliciter les intervenants qui prennent moins souvent la parole, tout en respectant ceux qui ne souhaitent pas s’exprimer
* Assurer l’évolution du débat et reformuler au fur et à mesure l’état du débat, en établissant des liens entre les interventions, dire ce qui a été débattu, ce qui reste à l’être
* Couper courtoisement mais fermement les propos qui sortent du sujet
* Ne pas s’enfermer dans son plan, être à l’écoute, se laisser surprendre
* Valoriser les interventions, les observations, les commentaires
* Assumer pleinement son rôle d’animateur du débat, ne pas relâcher l’attention, ne pas laisser s’installer le doute sur qui est le facilitateur du débat
* Gérer le temps qui reste, annoncer qu’on s’approche de la fin, solliciter les dernières interventions

***La restitution :***

* Faire la synthèse des débats réalisés et des principaux points d’intérêt et de consensus par rapport au thème central en restituant les points clés de la discussion
* Prendre le temps de souligner quelques notions clés qui ne soient pas apparues au cours du débat et enchainer sur un bref aperçu global du thème enrichi avec les notions clés en ayant soin d’utiliser un langage approprié sans toutefois appauvrir le contenu
* Faire la restitution des éventuelles décisions prises.

***La clôture :***

* Remercier les participants pour le temps accordé aux débats et pour leur participation active
* Annoncer la suite des activités
* Détendre l’ambiance pour préparer le départ

***La prise de note :***

* Bien identifier les points clés des contributions par rapport au thème central
* Ne pas s’attarder sur les détails mais aller à l’essentiel
* Réorganiser les notes dans la journée afin d’éviter les oublis

## Le rapport de dialogue participatif

**Notes journalières**

Au terme de chaque visite de terrain les intervenants rédigent un petit “journal du dialogue participatif » où ont notés :

* La date
* Le nombre des participants
* Le but principal de la visite de terrain (prise de contact/ténue de séance/autres)
* La synthèse des échanges réalisés au cours des rencontres sur le thème du jour
* Les résultats obtenus
* Les difficultés rencontrées
* Autres événements dignes de signalement
* Prévision de la visite suivante

Le rapport final de dialogue participatif est rédigé par les travailleurs sociaux sur la base de ces notes descriptives et analytiques prises au fur et à mesure de la conduite des différentes activités.

**Plan du rapport**

1. Présentation de l’institution mandataire, de l’équipe et des raisons et critères qui ont déterminé le choix de la localité
2. Consolidation des données historiques et géographiques, sociodémographiques et des équipements sociaux  (analyse rapide)
3. Comptes rendus de la phase I (préparation)
4. Description et commentaires relatifs au traitement du Thème 1
   1. Le statut de l’enfant dans la communauté en question
   2. Les différences de statut entre l’enfant fille et l’enfant garçon
   3. Les résultats obtenus en termes de sensibilisation
5. Description et commentaires relatifs au traitement du Thème 2
   1. Perceptions des membres de la communauté quant :
      1. aux besoins de l’enfant (bébé, enfant, adolescent)
      2. leur hiérarchisation
      3. aux besoins psychoaffectifs, au besoin de protection
   2. Les résultats atteints en termes de sensibilisation
6. Description et commentaires relatifs au traitement du thème 3
   1. Pratiques en usage dans la communauté pour répondre aux besoins de l’enfant des membres de la communauté quant :
      1. aux besoins de l’enfant
      2. leur hiérarchisation
      3. aux besoins psychoaffectifs, au besoin de protection
   2. Résultats atteints en termes de sensibilisation
7. Description et commentaires relatifs au traitement du thème 4
   1. Les enfants les plus vulnérables dans la perception des communautés
   2. Les principaux risques encourus par les enfants dans la perception telle qu’elle se modifie progressivement
   3. Les risques relatifs à un manque de protection dans la perception de la communauté
   4. Les risques réels observés /constatés par les travailleurs sociaux et l’écart existant entre perceptions et constats des pratiques
8. Description et commentaires relatifs au traitement du thème 5
   1. Formes de violence, abus et exploitation de l’enfant qui provoquent une réaction communautaire
   2. Pratiques en usage dans la communauté pour gérer les cas de protection - règlement du conflit et prise en charge (ou pas)
   3. Formes de violence, abus et exploitation de l’enfant et facteurs qui déterminent le recours à la police ou autre autorité
9. Description et commentaires relatifs au traitement du thème 6
   1. Comportements/occurrences par rapport auxquels la communauté est prête à s’engager
   2. Forme d’organisation que la communauté souhaite mettre en place pour la protection des enfants
10. Fonctionnement du mécanisme de protection tel que mis en place par la communauté
11. Compte rendu des activités complémentaires
12. Conclusions et recommandations

**Annexes**

Cadres de pré-analyse remplis

Photos du groupe de discussion à différents moment

1. Approche culturelle pour la promotion des droits de l’enfant, République du Sénégal/UNICEF, 2009 [↑](#footnote-ref-1)